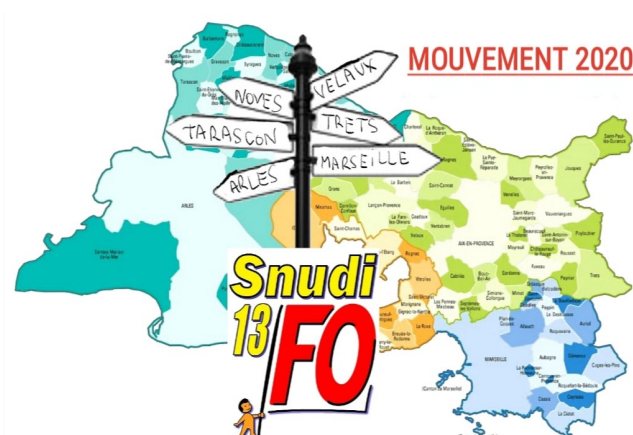


## MOUVEMENT 2020

Phase ajustement / recours / appel d'offre de postes



L'IA 13 a publié dans le bulletin départemental n°98 la circulaire spécifique de la phase d'ajustement (TRS, sans poste) ainsi que de nombreux appels à candidatures sur des postes et des missions vacantes.

[Téléchargez ICI le BD n° 98](#)

### Mouvement des TRS



19 juin : Publication des postes disponibles pour chaque TRS sur le secteur (circonscription)

22 juin (minuit) : date limite de retour des vœux à l'adresse dédiée : [ce.voeux-trs13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.voeux-trs13@ac-aix-marseille.fr)

26 juin : résultats du mouvement des TRS

### Téléchargez la circulaire « Mouvement des TRS »

Chaque TRS rattaché à une circonscription recevra une liste de postes recomposés sur sa boîte mail académique qu'il devra hiérarchiser en totalité selon l'ordre de préférence.

Les TRS 2019 seront affectés en priorité avec leur barème 2019. Ceux bénéficiant d'une priorité médicale seront prioritaires

Les TRS 2020 seront ensuite affectés par barème. Ceux bénéficiant d'une priorité médicale seront prioritaires.



**Il n'y a plus de priorité pour récupérer les fractions détenues en 2019-2020 !**

Cela ne sert à rien de faire un courrier spécifique à l'IEN ou au service mouvement...



### Vous êtes sans affectation à ce jour ?

L'IA procède à des ajustements jusqu'au 26 juin et vous pouvez être affecté sur un support vacant.

Si à partir du 26/06 vous êtes toujours sans affectation, vous devrez participer à un mini-mouvement de circonscription. Il vous faudra classer la totalité des circonscriptions, par ordre de préférence.

L'affectation de mise à disposition sur une circonscription se fera au barème, le 1er juillet. Dès qu'un poste se libère dans la circonscription (jusqu'à la rentrée), l'IEN affectera les collègues mis à sa disposition.

### APPEL A CANDIDATURE



**ATTENTION :**  
**Délai pour**  
**candidater très**  
**court :**  
**Vendredi 19/06**

Dans le Bulletin départemental n°98, plusieurs postes et missions sont à pourvoir. :

- ⇒ formateur CASNAV
- ⇒ coordonnateur REP et REP+
- ⇒ CPC Musique
- ⇒ CPC Maths-Sciences
- ⇒ CPC EPS
- ⇒ CPC
- ⇒ CPD Education prioritaire
- ⇒ Référent
- ⇒ ERUN
- ⇒ Enseignants spécialisés (IME, ITEP, IME, Hopital de jour
- ⇒ Enseignant correspondant MDPH
- ⇒ UPE2A 1er degré
- ⇒ Formateur Education prioritaire/ CPD



**touche pas**  
**à ma CAPD**

**ABROGATION de**  
**la loi de**  
**Transformation**  
**de la Fonction**  
**publique !**

### Recours mouvement

Le SNUDI FO 13 a fait remonter tous les recours mouvement qui lui sont parvenus.

Avec la promulgation de la Loi de transformation de la Fonction publique, les organisations syndicales ne sont plus convoqués pour des groupes de travail et des CAPD afin de défendre les recours et corriger les erreurs du mouvement.

Compte tenu des nombreux litiges remontés par les différents syndicats et des recours gracieux émis par les collègues qui ont mandatés les syndicats, le Secrétaire Général de l'IA accepte de rencontrer les élus du personnel à tour de rôle.

**Le SNUDI FO 13 sera donc reçu le lundi 22 juin à 11h**  
Nous défendrons chaque dossier dans un souci de transparence et de garantie d'équité de traitement !

### PERMANENCE téléphonique par vos délégués :

Franck : 07.62.54.13.13 Sandra : 06.27.34.73.17

Laurence : 06.27.02.14.16 Luc : 06.61.14.39.19

Jean-Philippe : 06.81.60.64.35

Muriel : 06.86.93.58.32

ou par mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)



**Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale !**

**En vous syndiquant, nous serons plus forts pour vous !**



**Bulletin d'adhésion 2020 (demi-année) à télécharger >>ICI<<**

L'adhésion au SNUDI FO 13 se fait par année civile (janvier à décembre).

En tant que nouvel adhérent, vous ne payez que les mois restants 2020 (juillet à décembre).

En janvier 2021, vous recevrez un reçu fiscal pour déduire 66% de la somme engagée et vous serez sollicités pour renouveler votre adhésion annuelle.

## SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

[www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

